



Le Saint-Siège

MESSAGE DE SA SAINTETÉ
BENOÎT XVI
POUR LA CÉLÉBRATION DE LA
JOURNÉE MONDIALE DE LA PAIX

1er JANVIER 2009

**COMBATTRE LA PAUVRETÉ,
CONSTRUIRE LA PAIX**

1. Au début de cette nouvelle année, je désire adresser à tous mes vœux de paix et, par ce Message, inviter chacun à réfléchir sur le thème: *Combattre la pauvreté, construire la paix*. Mon vénéré prédécesseur Jean-Paul II, dans le [Message pour la Journée Mondiale de la Paix de 1993](#), avait déjà souligné les répercussions négatives que la situation de pauvreté de populations entières finit par avoir sur la paix. De fait, la pauvreté figure souvent parmi les facteurs qui favorisent ou aggravent les conflits, y compris armés. À leur tour, ces derniers alimentent de tragiques situations de pauvreté. « Une autre menace réelle pour la paix se confirme dans le monde et devient de plus en plus grave – écrivait Jean-Paul II: – de nombreuses personnes et même des populations entières vivent aujourd'hui dans des conditions d'extrême pauvreté. L'inégalité entre riches et pauvres est devenue plus évidente, même dans les pays économiquement les plus développés. Il s'agit là d'un problème qui s'impose à la conscience de l'humanité, car la situation dans laquelle se trouvent nombre de personnes offense leur dignité foncière et, en conséquence, compromet le progrès authentique et harmonieux de la communauté mondiale ».[1]

2. Dans ce contexte, combattre la pauvreté implique donc *une prise en considération attentive du phénomène complexe de la mondialisation*. Cette prise en compte est importante déjà du point de vue méthodologique, parce qu'elle invite à utiliser le fruit des recherches menées par les économistes et les sociologues sur les divers aspects de la pauvreté. La référence à la

mondialisation devrait, également, revêtir un sens spirituel et moral, car elle nous pousse à considérer les pauvres dans la perspective consciente que nous participons tous à un unique projet divin, celui de la vocation à construire une unique famille dans laquelle tous – individus, peuples et nations – règlent leurs comportements en les basant sur les principes de fraternité et de responsabilité.

Dans cette perspective, il est nécessaire d'avoir une vision ample et détaillée de la pauvreté. Si la pauvreté n'était que matérielle, les sciences sociales, qui nous aident à mesurer les phénomènes sur la base de données de caractère surtout quantitatif, seraient suffisantes pour en éclairer les caractéristiques principales. Nous savons cependant qu'il existe des pauvretés immatérielles, qui ne sont pas la conséquence directe et automatique de carences matérielles. Par exemple, dans les sociétés riches et avancées, se trouvent des phénomènes de *marginalisation, de pauvreté relationnelle, morale et spirituelle*: il s'agit de personnes intérieurement désorientées, qui connaissent diverses formes de malaise malgré le bien-être économique. Je pense, d'une part, à ce qu'on appelle le « sous-développement moral » [2] et, de l'autre, aux conséquences négatives du « surdéveloppement ».[3] Je n'oublie pas non plus que, dans les sociétés dites « pauvres », la croissance économique est souvent freinée par des *obstacles culturels*, qui ne permettent pas une utilisation correcte des ressources. Il demeure vrai, quoi qu'il en soit, que toute forme de pauvreté non choisie prend racine dans le manque de respect envers la dignité transcendante de la personne humaine. Quand l'homme n'est pas considéré dans l'intégralité de sa vocation et que les exigences d'une véritable « écologie humaine » [4] ne sont pas respectées, les dynamiques perverses de la pauvreté se déclenchent aussi, comme cela apparaît évident dans certains domaines que j'évoquerai brièvement.

Pauvreté et implications morales

3. La pauvreté est souvent mise en relation, comme étant sa cause directe, avec la *croissance démographique*. En conséquence de quoi, sont mises en œuvre des campagnes de réduction des naissances, conduites au niveau international, recourant aussi à des méthodes qui ne respectent ni la dignité de la femme ni le droit des époux à choisir de manière responsable le nombre de leurs enfants [5] et souvent même, ce qui est plus grave, qui ne respectent pas le droit à la vie. L'élimination de millions d'enfants non-nés, au nom de la lutte contre la pauvreté, constitue en réalité la disparition des plus pauvres parmi les êtres humains. Face à cela, le fait est qu'en 1981, environ 40% de la population mondiale vivait au-dessous du seuil de pauvreté absolue, tandis qu'aujourd'hui ce pourcentage a diminué de moitié et que sont sorties de la pauvreté des populations que caractérise, entre autres, une forte augmentation démographique. Cette donnée met en évidence que les ressources existeraient pour résoudre le problème de la pauvreté, même en présence d'une croissance de la population. Il ne faut pas oublier que, depuis la fin de la seconde Guerre mondiale jusqu'à nos jours, la population sur la terre a augmenté de quatre milliards et que, dans une large mesure, ce phénomène concerne des pays qui ont récemment émergés sur la scène internationale comme de nouvelles puissances économiques et qui ont

connu un développement rapide précisément grâce au nombre élevé de leurs habitants. En outre, parmi les Nations les plus développées, celles qui ont les taux de natalité les plus élevés jouissent des meilleures potentialités de développement. En d'autres termes, il apparaît que la population est une richesse et non un facteur de pauvreté.

4. Une autre source de préoccupation est constituée par les maladies pandémiques comme, par exemple, la malaria, la tuberculose et le sida, qui, dans la mesure où elles frappent les secteurs productifs de la population, influent grandement sur l'aggravation des conditions générales du pays. Les tentatives pour freiner les conséquences de ces maladies sur la population n'atteignent pas toujours des résultats significatifs. Il arrive, en outre, que les pays victimes de certaines de ces pandémies doivent subir, pour y faire face, le chantage de ceux qui conditionnent les aides économiques à la mise en œuvre de politiques contraires à la vie. Il est en particulier difficile de combattre le sida, qui est une cause dramatique de pauvreté, si les problématiques morales liées à la diffusion du virus ne sont pas affrontées. Il faut en premier lieu mettre en œuvre des campagnes qui éduquent, surtout les jeunes, à une sexualité qui soit conforme à la dignité de la personne; des initiatives réalisées en ce sens ont déjà obtenu des résultats significatifs, en faisant diminuer la diffusion du VIH. Il faut ensuite mettre à la disposition des peuples pauvres les médicaments et les soins nécessaires; ce qui suppose un engagement fort en faveur de la recherche médicale et des innovations thérapeutiques, ainsi qu'une application souple, quand cela s'avère nécessaire, des règles internationales qui régissent la propriété intellectuelle, afin de garantir à tous les soins sanitaires de base nécessaires.

5. Un troisième domaine, qui est l'objet d'attention dans les programmes de lutte contre la pauvreté et qui en manifeste la dimension morale intrinsèque, *est la pauvreté des enfants*. Quand la pauvreté frappe une famille, les enfants en sont les victimes les plus vulnérables: presque la moitié des personnes qui vivent dans la pauvreté absolue est aujourd'hui constituée par des enfants. Considérer la pauvreté en se mettant du côté des enfants conduit à retenir comme prioritaires les objectifs qui les intéressent plus directement comme, par exemple, l'attention aux mères de famille, le travail éducatif, l'accès aux vaccins, aux soins médicaux et à l'eau potable, la sauvegarde de l'environnement et, surtout, l'engagement pour la défense de la famille et pour la stabilité des relations en son sein. Quand la famille s'affaiblit, les préjudices retombent inévitablement sur les enfants. Là où la dignité de la femme et de la mère n'est pas protégée, ceux qui en subissent les conséquences, ce sont d'abord et toujours les enfants.

6. Un quatrième domaine qui, du point de vue moral, mérite une particulière attention est la *relation qui existe entre le désarmement et le développement*. Le niveau global actuel des dépenses militaires des États est préoccupant. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, le fait est que « les immenses ressources matérielles et humaines engagées pour les dépenses militaires et pour les armements sont en réalité soustraites aux projets de développement des peuples, spécialement à ceux qui sont les plus pauvres et qui ont le plus besoin d'aide. Cela va à l'encontre de ce que la Charte des Nations-Unies elle-même affirme, quand elle engage la

communauté internationale et les États en particulier, “à favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationale en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde” (art. 26) ».[6]

Cet état de chose n'aide pas mais, au contraire, il constitue un obstacle sérieux à la poursuite des grands objectifs de développement de la communauté internationale. En outre, une croissance excessive des dépenses militaires risque d'accélérer une course aux armements qui provoque des poches de sous-développement et de désespoir, se transformant ainsi paradoxalement en facteurs d'instabilité, de tension et de conflit. Comme l'a sagement déclaré mon vénéré prédécesseur Paul VI, « Le développement est le nouveau nom de la paix ».[7] Les États sont donc appelés à réfléchir sérieusement sur les raisons les plus profondes des conflits, souvent allumés par l'injustice, et à y remédier par une autocritique courageuse. Si l'on parvient à une amélioration des relations, cela devrait permettre une réduction des dépenses d'armements. Les ressources économisées pourront être destinées à des projets de développement des personnes et des peuples plus pauvres et nécessiteux: l'engagement consenti en ce sens est un engagement pour la paix au sein de la famille humaine.

7. Un cinquième domaine relatif à la lutte contre la pauvreté matérielle concerne la *crise alimentaire actuelle*, qui compromet la satisfaction des besoins élémentaires. Cette crise n'est pas tant caractérisée par l'insuffisance de nourriture, mais davantage par les difficultés d'accès à celle-ci et par des mouvements spéculatifs et, donc, aussi par un déficit de coordination des institutions politiques et économiques en mesure de faire face aux nécessités et aux urgences. La malnutrition peut aussi entraîner de graves dommages psychophysiques aux populations, privant de nombreuses personnes des énergies nécessaires pour sortir, sans une aide particulière, de leur situation de pauvreté. La conséquence est que ces populations ne sont pas en mesure de sortir seules de leur sous-développement. Cela contribue à élargir la fourchette des inégalités, provoquant des réactions qui risquent de devenir violentes. Ces dernières années, les données sur l'évolution de la pauvreté relative indiquent toutes un accroissement de l'écart entre riches et pauvres. Les causes principales de ce phénomène sont sans doute, d'une part, le changement technologique, dont les bénéfices se concentrent dans la zone la plus élevée de la distribution du revenu et, d'autre part, la dynamique des prix des produits industriels, qui augmentent beaucoup plus rapidement que les prix des produits agricoles et des matières premières que possèdent les pays les plus pauvres. Il arrive ainsi que la majeure partie de la population des pays les plus pauvres souffre d'une double marginalisation: en termes de revenus plus bas et de prix plus élevés.

Lutte contre la pauvreté et solidarité globale

8. L'une des voies maîtresses pour construire la paix est une mondialisation ayant pour objectif les intérêts de la grande famille humaine.[8] Cependant pour gérer ainsi la mondialisation, il faut une forte *solidarité globale* [9] entre pays riches et pays pauvres, de même qu'au sein de chaque pays,

même s'il est riche. Un « code éthique commun » [10] est nécessaire, dont les normes n'auraient pas seulement un caractère conventionnel, mais seraient enracinées dans la loi naturelle inscrite par le Créateur dans la conscience de tout être humain (cf. *Rm* 2, 14-15). Ne nous sentons-nous pas appelés, chacun, au fond de notre conscience, à apporter notre propre contribution au bien commun et à la paix sociale ? La mondialisation élimine certaines barrières, mais cela ne signifie pas qu'elle ne puisse pas en construire de nouvelles; elle rapproche les peuples, mais la proximité territoriale et temporelle ne crée pas, de soi, les conditions d'une véritable communion et d'une paix authentique. La marginalisation des pauvres de la planète ne peut trouver de remède valide dans la mondialisation que si chaque homme se sent personnellement blessé par les injustices existant dans le monde et par les violations des droits de l'homme qui y sont liées. L'Église, qui est « signe et instrument de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain », [11] continuera à offrir sa contribution afin que soient dépassées les injustices et les incompréhensions et qu'advienne un monde plus pacifique et plus solidaire.

9. Dans le domaine du *commerce international* et des *transactions financières*, des processus sont aujourd'hui en place qui permettent une intégration positive des économies, ce qui contribue à l'amélioration des conditions générales; mais il y a aussi des processus en sens inverse, qui suscitent des divisions entre les peuples et la marginalisation, créant ainsi de dangereux risques de guerres et de conflits. Dans les décennies qui ont suivi la seconde Guerre mondiale, le commerce international des biens et des services s'est accru de manière extrêmement rapide, avec un dynamisme qui n'avait jamais eu de précédents au cours de l'histoire. Une grande partie du commerce mondial concernait les pays d'industrialisation ancienne, auxquels se sont ajoutés de manière significative de nombreux pays émergents qui en sont devenus des acteurs importants. Mais d'autres pays, dont le revenu est bas, demeurent largement en marge des mouvements d'échanges commerciaux. Leur croissance s'est trouvée ralentie par la chute rapide, dans les dernières décennies, du cours des matières premières qui représentent la quasi totalité de leurs exportations. Dans ces pays, africains pour la plupart, la dépendance par rapport aux exportations des matières premières continue à représenter un puissant facteur de risque. Je voudrais ici renouveler un appel afin que tous les pays aient les mêmes possibilités d'accès au marché mondial, en évitant toute exclusion et toute marginalisation.

10. Une réflexion similaire peut être conduite à propos du domaine financier, qui concerne l'un des aspects premiers du phénomène de la mondialisation, grâce au développement de l'électronique et aux politiques de libéralisation des flux monétaires entre les différents pays. La fonction objectivement la plus importante de la finance, celle qui consiste à soutenir à long terme la possibilité d'investissements et donc de développement, se révèle aujourd'hui tout à fait fragile: elle subit les contrecoups négatifs d'un système d'échanges financiers – au niveau national et mondial – basé sur une logique du très court terme, qui a pour but l'accroissement de la valeur des activités financières et se concentre sur la gestion technique des diverses formes de risque. La récente crise démontre aussi comment l'activité financière est parfois guidée par des logiques purement auto-référencées et dépourvues de considération, à long terme, pour le bien commun.

Le nivellement des objectifs des opérateurs financiers mondiaux à l'échelle du très court terme, diminue la capacité de la finance de jouer son rôle de pont entre le présent et l'avenir, pour soutenir la création de nouvelles possibilités de production et de travail sur une longue période. Une finance limitée au court terme et au très court terme devient dangereuse pour tous, même pour ceux qui réussissent à en tirer profit dans les périodes d'euphorie financière.^[12]

11. Il ressort de tout cela que la lutte contre la pauvreté exige une coopération aussi bien sur le plan économique que sur le plan juridique qui permette à la communauté internationale et en particulier aux pays pauvres de trouver et de mettre en œuvre des solutions coordonnées pour affronter ces problèmes en donnant un cadre juridique efficace à l'activité économique. Elle requiert en outre des incitations pour créer des institutions efficaces et participatives, ainsi que des soutiens pour lutter contre la criminalité et promouvoir une culture de la légalité. On ne peut nier, par ailleurs, que les politiques fondées sur l'assistance sont à l'origine de nombreux échecs dans l'aide aux pays pauvres. Investir dans la formation des personnes et développer sur un mode inclusif une culture spécifique de l'initiative constitue actuellement, semble-t-il, la démarche appropriée à moyen et long terme. Si, pour se développer, les activités économiques ont besoin d'un contexte favorable, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas accorder d'attention aux problèmes du revenu. Si l'on a fort à propos souligné que l'accroissement du revenu *par tête* ne peut pas constituer de manière absolue la fin de l'action politico-économique, on ne doit pas pour autant oublier que celui-ci représente un moyen important pour atteindre l'objectif de la lutte contre la faim et l'extrême pauvreté. À cet égard, doit être écartée comme une illusion l'idée selon laquelle une politique de pure redistribution des richesses existantes puisse résoudre le problème définitivement. Dans une économie moderne, en effet, la valeur de la richesse dépend dans une importante mesure de sa capacité de créer du revenu pour le présent et pour l'avenir. La création de valeurs devient donc une obligation incontournable, dont il faut tenir compte pour lutter de manière efficace et durable contre la pauvreté matérielle.

12. Mettre les pauvres à la première place suppose, enfin, que les acteurs du marché international construisent un espace où puisse se développer une *juste logique économique*, et que les acteurs institutionnels mettent en œuvre une *juste logique politique* ainsi qu'une *correcte logique de participation* capable de valoriser la société civile, locale et internationale. Les Organismes internationaux eux-mêmes reconnaissent de nos jours combien sont précieuses et profitables les initiatives économiques de la société civile ou des administrations locales pour permettre la sauvegarde et l'insertion dans la société des couches de population qui, souvent, sont au-dessous du seuil de l'extrême pauvreté et qui, en même temps, sont difficilement atteintes par les aides officielles. L'histoire du développement économique du XXe siècle montre que de bonnes politiques de développement relèvent de la responsabilité des hommes et de la création de synergies positives entre marchés, société civile et États. En particulier, la société civile a un rôle de premier plan dans tout processus de développement, parce que le développement est essentiellement un phénomène culturel et que la culture naît et se développe dans le domaine civil.^[13]

13. Comme mon vénéré prédécesseur Jean-Paul II l'a affirmé, la mondialisation « se présente avec un caractère très marqué d'ambivalence » [14] et elle doit donc être gérée avec une sage vigilance.[15] Cette forme de sagesse requiert que l'on tienne compte en premier lieu des besoins des pauvres de la terre, en mettant fin au scandale de la disproportion entre les problèmes de la pauvreté et les mesures prévues pour les affronter. Cette disproportion, si elle est d'ordre culturel et politique, est avant tout d'ordre spirituel et moral. Souvent, on s'arrête sur les causes superficielles et instrumentales de la pauvreté, sans aller jusqu'au cœur de l'homme où s'enracinent l'avidité et l'étrécissement de vues. Les problèmes du développement, des aides et de la coopération internationale sont parfois envisagés sans qu'il y ait un véritable engagement des personnes, mais simplement comme des questions techniques face auxquelles on se limite à la mise en place de structures, d'accords tarifaires et à la concession de financements anonymes. La lutte contre la pauvreté requiert au contraire des hommes et des femmes qui vivent en profondeur la fraternité et qui soient capables d'accompagner les personnes, les familles et les communautés sur les chemins d'un authentique développement humain.

Conclusion

14. Dans l'encyclique *Centesimus annus*, Jean-Paul II mettait en garde à propos de la nécessité « d'abandonner la mentalité qui considère les pauvres – personnes et peuples – presque comme un fardeau, comme d'ennuyeux importuns qui prétendent consommer ce que d'autres ont produit. Les pauvres – écrivait-il – revendiquent le droit d'avoir leur part des biens matériels et de mettre à profit leur capacité de travail afin de créer un monde plus juste et plus prospère pour tous ».[16] Dans la réalité mondialisée actuelle, il apparaît avec toujours plus d'évidence que la paix ne se construit que si l'on assure à tous la possibilité d'une croissance raisonnable: tôt ou tard, en effet, tous doivent payer les conséquences des distorsions de systèmes injustes. Seule l'inconscience peut conduire à construire une maison dorée avec tout autour le désert et la désolation. La mondialisation, à elle seule, est incapable de construire la paix et, dans bien des cas, au contraire, elle crée des divisions et des conflits. Celle-ci révèle plutôt un besoin: celui d'être orientée vers un objectif de solidarité profonde qui veut le bien de chacun et de tous. Prise dans ce sens, la mondialisation doit être considérée comme une occasion propice pour réaliser quelque chose d'important dans la lutte contre la pauvreté et pour mettre à la disposition de la justice et de la paix des ressources qui semblaient jusqu'alors inimaginables.

15. Depuis toujours, la doctrine sociale de l'Église s'est préoccupée des pauvres. Au temps de l'encyclique *Rerum novarum*, il s'agissait principalement des ouvriers de la nouvelle société industrielle; dans le magistère social de *Pie XI*, de *Pie XII*, de *Jean XXIII*, de *Paul VI* et de *Jean-Paul II*, ont été mises en lumière de nouvelles pauvretés à mesure que l'horizon de la question sociale se faisait plus vaste, au point de prendre des dimensions mondiales.[17] Il faut considérer cet élargissement de la question sociale au niveau mondial non seulement comme une extension quantitative, mais aussi comme un approfondissement qualitatif concernant la vie de l'homme et les besoins de la famille humaine. Pour cette raison, l'Église, tandis qu'elle suit avec attention les

phénomènes actuels de la mondialisation et leur influence sur les pauvretés humaines, montre les nouveaux aspects de la question sociale, non seulement dans leur extension, mais aussi dans leur profondeur, en ce sens qu'ils concernent l'identité de l'homme et sa relation à Dieu. Il s'agit de principes de doctrine sociale qui tendent à mettre en lumière les points de rencontre entre pauvreté et mondialisation et à orienter l'action vers la construction de la paix. Parmi ces principes, il est opportun de rappeler ici, de manière particulière, à la lumière du primat de la charité, l'« amour préférentiel pour les pauvres » [18] dont toute la tradition chrétienne témoigne depuis l'Église des origines (cf. *Ac* 4, 32-36; *1 Co* 16, 1; *2 Co* 8-9; *Ga* 2, 10).

« Que chacun joue le rôle qui lui revient et qu'il ne tarde pas », écrivait en 1891 Léon XIII, en ajoutant: « Quant à l'Église, jamais elle n'abandonnera, en aucune manière, son œuvre ».[19] Cette conscience accompagne encore aujourd'hui l'action de l'Église envers les pauvres, en qui elle reconnaît le Christ,[20] et elle entend sans cesse résonner en son cœur le commandement du Prince de la paix à ses Apôtres: « *Vos date illis manducare* – donnez-leur vous-mêmes à manger » (*Lc* 9,13). Fidèle à cette invitation de son Seigneur, la Communauté chrétienne ne manquera jamais de donner à la famille humaine tout entière son soutien dans les élans de solidarité créative, non seulement pour donner le superflu mais surtout pour que changent « les styles de vie, les modèles de production et de consommation, les structures de pouvoir établies qui régissent aujourd'hui les sociétés ».[21] À chaque disciple du Christ, comme aussi à toute personne de bonne volonté, j'adresse donc en ce début d'année un chaleureux appel à élargir l'espace de son cœur vers les nécessités des pauvres et à faire tout ce qu'il est concrètement possible de faire pour leur venir en aide. Car demeure incontestablement vrai le principe selon lequel « combattre la pauvreté, c'est construire la paix ».

Du Vatican, le 8 décembre 2008.

BENEDICTUS PP. XVI

[1] *Message pour la Journée de la Paix, 1993*, n. 1.

[2] Paul VI, Encycl. *Populorum progressio*, n. 19.

[3] Jean-Paul II, Encycl. *Sollicitudo rei socialis*, n. 28.

[4] Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, n. 38.

[5] Cf. Paul VI, Encycl. *Populorum progressio*, n. 37; Jean-Paul II, Encycl. *Sollicitudo rei socialis*, n. 25.

[6] Benoît XVI, *Lettre* au Cardinal Renato Raffaele Martino à l'occasion du Séminaire international organisé par le Conseil pontifical Justice et Paix sur le thème: « *Désarmement, développement et paix. Perspectives pour un désarmement intégral* », 10 avril 2008: *L'Osservatore Romano*, 13.04.2008, p. 8.

[7] Encycl., *Populorum progressio*, n. 87.

[8] Cf. Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, n. 58.

[9] Cf. Jean-Paul II, Discours à l'audience aux ACLI, 27 avril 2002, 4: *Insegnamenti di Giovanni Paolo II*, XXV, 1 [2002], 637.

[10] Jean-Paul II, *Discours* à l'Assemblée Plénière de l'Académie Pontificale des Sciences sociales, 27 avril 2001, 4: *Insegnamenti di Giovanni Paolo II*, XXIV, 1 [2001], 802.

[11] Concile Œcum. Vat. II, Const. dogm. *Lumen gentium*, n. 1.

[12] Cf. Conseil pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, n. 368.

[13] Cf. Conseil pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, n. 356.

[14] *Discours* aux Dirigeants de syndicats de travailleurs et de grandes entreprises, 2 mai 2000, 3: *La Documentation catholique*, 97 (2000), p. 456.

[15] Cf. *Discours* à l'Assemblée plénière de l'Académie pontificale des Sciences, 11 novembre 2002, 2: *Insegnamenti di Giovanni Paolo II*, XXV, 2 [2002], 699.

[16] Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, n. 28.

[17] Cf. Paul VI, Encycl. *Populorum progressio*, n. 3.

[18] Jean-Paul II, Encycl. *Sollicitudo rei socialis*, cf. Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, n. 57.

[19] Léon XIII, Encycl. *Rerum novarum*, n. 45.

[20] Cf. Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, n. 58.

[21] *Ibid.*, n. 58.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana